



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	5
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : lundi 15 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

**Procuration** : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

---

**Délibération N°01/2024 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget principal de la Commune de Montmotier dressé par le Service de Gestion Comptable d'Epinal POINCARE.

Considérant la similarité des écritures du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, APPROUVE à **l'unanimité** le compte de gestion 2023.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT  
2024.04.15 11:51:07 +0200  
Ref:6341128-9486571-1-D  
Signature numérique  
le Maire